

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39 du 11 janvier 1961 :

n° 39

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date de publication
11 janvier 1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le règlement à la Société Immobilière d'une somme de six millions de francs Djibouti (6.000.000 de FD.) représentant la participation du Territoire, en 1961, au capital de cette Société. Cette dépense est imputable sur le Budget local,

chapitre 25,

article 1er